

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Faits d'ailleurs "LE SINISTRE ENDORMI" EST DÉCÉDÉ EN PRISON

Le tueur en série surnommé "Le sinistre endormi" a été retrouvé mort dans sa cellule de la prison d'Etat de San Quentin (Etats-Unis). Il était âgé de 67 ans. Lonnie David Franklin Jr avait été condamné à mort en 2016 pour dix meurtres commis entre 1985 et 2007. Ses victimes étaient des femmes, âgées de 15 à 35 ans. La plupart étaient prostituées ou toxicomanes. Certaines ont été violées avant d'être abattues par arme à feu, d'autres ont été étranglées. Il était également soupçonné de 180 autres meurtres. En 1988, il a cessé de tuer avant de recommencer en 2000, soit une période d'arrêt de 12 ans. Ce qui lui avait valu le surnom de "Le sinistre endormi" ou "Le sombre endormi". Cette expression vient également de son regard froid, effrayant et toujours absent. On ignore encore les causes de sa mort.

UN MEURTRIER DANGEREUX S'EST ÉCHAPPÉ DE L'HÔPITAL PSYCHIATRIQUE

Un homme, âgé de 34 ans, s'est échappé du CHS de Sevrey (France) où il était interné. Le 17 octobre 2013, Nuri Aturk avait tué Julien Bideau, 26 ans, de 17 coups de couteau sur un parking. Le trentenaire, qui souffre de troubles psychiatriques, avait été jugé irresponsable pénalement en 2016. Aturk Nuri a fait deux séjours en unité pour malades dangereux en 2017 et en 2019, avant de revenir au CHS de Sevrey en novembre 2019. Vendredi soir, il est sorti fumer une cigarette puis a échappé à la vigilance des soignants en sautant d'une terrasse et en escaladant plusieurs grillages qui entourent le pavillon où il était confiné. Depuis il est introuvable. Cet homme est jugé extrêmement dangereux.

Retrouvé mort et dévoré par son chien à son domicile

Le corps sans vie d'un homme, âgé de 52 ans, a été retrouvé à son domicile de Nantes (France). C'est son ex-compagne, qui est venue lui rendre visite et qui a trouvé porte close, qui en fait la macabre découverte. Les secours ont fracturé la porte d'entrée. Ils ont découvert à l'intérieur le cadavre du quinquagénaire gisant allongé dans son salon. La victime a en partie été dévorée par son chien retrouvé dans le domicile. La Police judiciaire a ouvert une enquête.

Rassemblés par JNE

12 ans de réclusion pour une partie de plaisir qui vire au drame

Félicien NDONGO
Mouila/Gabon

REGIS Moubangou Mbini, Gabonais, 42 ans, après avoir été déclaré coupable du crime de coups mortels, a été condamné par la Cour criminelle de Mouila à 12 ans de réclusion dont 5 avec sursis.

Le 9 février 2014, une personne de bonne foi informe la brigade de gendarmerie de Fougamou de ce qu'un corps sans vie gît au quartier Dakar, à côté du motel Fifa. Une fois sur le lieu de la macabre découverte, les Officiers de police judiciaire (OPJ) procèdent aux constatations d'usage. L'enquête ouverte dans la foulée pour faire toute la lumière sur cette affaire aboutit à l'interpellation de sieur Moubangou Mbini, la dernière personne à avoir vu la victime vivante. Interrogé en enquête préliminaire, le mis en cause reconnaît avoir eu des rapports sexuels avec la jeune femme, peu de temps avant sa mort. Mais il nie avoir attenté à sa vie, avant de désigner un certain Patrick d'en être l'auteur. "Ce dernier nous ayant surpris en pleins ébats sexuels, j'ai quitté précipitamment les lieux", s'est-il justifié.

Déferé au parquet, Moubangou change de version et déclare qu'en agissant sous l'emprise de l'alcool, il aurait donné la mort à sa conquête d'un soir, en lui cognant la tête contre un vieux camion qui leur servait d'abri. La jeune dame lui ayant refusé un second rapport sexuel avec lui. Ensuite, il dit avoir traîné, puis jeté le corps sans vie de la victime dans une poubelle, avant de regagner le domicile de sa concubine. Pour la petite histoire, c'est cette dernière qui est allée chercher la victime à Mandji, pour une cérémonie d'initiation à Fougamou.

A la barre, l'accusé, qui dit avoir donné sa vie à Jésus depuis son incarcération, réitère ses aveux, avant de demander pardon à la Cour et à la famille de la vic-

time. Cette dernière a laissé 3 enfants et était en couple avec un petit-ami.

Dans ses réquisitions, la procureure générale, Diane Maurice Mbie, tout en condamnant l'acte commis par l'accusé, a interpellé la gent féminine, qui tombe facilement sous le charme du premier venu pour de l'argent. Puis a requis contre lui 10 ans de réclusion criminelle. L'avocat de la défense, Me Obame Essono, a plaidé coupable, avant de solliciter de la Cour des circonstances atténuantes pour son client, au motif que celui-ci a eu une enfance difficile et est un délinquant primaire.

Condamné à 12 ans de réclusion



Photo: Félicien Ndonga

Moubangou a avoué les faits.

dont 5 avec sursis, Moubangou a recouvré la liberté après l'audience, du fait qu'il est ma-

lade et que le temps passé en détention préventive couvre presque déjà sa peine.

Bras de fer à Bikelé entre La Poste et des riverains

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

UN litige foncier oppose des riverains, implantés depuis 2000 sur un terrain situé à Bikelé, précisément au PK 18 (après les rails), à l'entreprise publique La Poste S.A. Et pour cause : chaque partie revendique la propriété dudit site.

D'après une source proche du dossier, La Poste S.A. revendique 159 hectares du site querellé. Aussi, demande-t-elle aux occupants de quitter les lieux, sous peine de se voir déguerpir de force. Fin de non-recevoir de la part des intéressés, qui disent non seulement détenir des titres fonciers, mais surtout avoir déjà investi sur ledit terrain. " Les actuels responsables de La Poste ne jouent pas franc jeu. Depuis 2014, nous avons signé avec l'ancienne équipe, des clauses que l'équipe actuelle refuse d'appliquer ", explique leur porte-parole. Et de poursuivre : " Les responsables de La Poste, à l'époque, nous avaient reçus et, de commun accord, nous



Photo: Abel Eyeghe/L'Union

Le site de Bikelé PK18, querellé entre La Poste et les occupants depuis 2014.

avons fait des concessions que nous avons tous trouvées bénéfiques pour les deux parties. Ces concessions disaient que sur 1 000 mètres carrés, chaque occupant devait rétrocéder à chaque agent de La Poste qui avait sollicité une parcelle dans leur projet, 500 mètres carrés. En compensation, nous bénéficierons de la route, de l'eau et de l'électricité. Sauf que, une fois l'ancienne équipe partie, d'autres interlocuteurs se présentent à nous et disent ne pas se reconnaître dans cet accord. Ils nous demandent de partir absolument. A plusieurs reprises, nous avons cherché à rencontrer le P-DG de La Poste.

Malheureusement, jusqu'à ce jour, en vain. Pendant ce temps, ses collaborateurs nous somment de partir, sinon ce sera par la force ", explique un habitant. Pour La Poste S.A., le site querellé est bel et bien sa propriété car détentrice d'un titre foncier. " 500 postiers, prélevés mensuellement, attendent la répartition des parcelles pour qu'ils commencent les constructions. Au sujet des compatriotes qui y ont déjà investi, nous allons les recenser et évaluer les dépenses. Ensuite, on organisera une rencontre pour nous accorder ", argumente une source proche de La Poste S.A.